

# HAINAUT TABAC Info

## Vers une politique locale sans tabac



Observatoire  
de la  
**Santé**



Mieux vivre pour tous

## Edito

L'Observatoire de la Santé du Hainaut (OSH) vous présente le septième numéro du feuillet d'information "Hainaut Tabac Info". Il a pour objectif de mettre à disposition des acteurs locaux des informations afin d'élaborer une politique locale pour créer des environnements sans fumée de tabac. Le but est de sensibiliser aux mesures possibles de régulation et de réduction du tabagisme sur le territoire communal, au bénéfice de la santé de tous.

Ce feuillet d'information complète un projet plus vaste mené par l'OSH qui vise la promotion d'environnements sans tabac pour les populations vulnérables en Hainaut (initiative financée par l'Agence pour une Vie de Qualité/AVIQ) dans le cadre du Plan wallon de lutte contre le tabagisme.

Dans cette septième infolettre, nous vous présentons un outil d'accompagnement pour la mise en place d'un projet communal en faveur d'environnements sans tabac. Ce document, comme les précédents numéros, est disponible sur le site internet de l'OSH<sup>1</sup>.

## Contexte

L'Observatoire de la Santé du Hainaut mène un projet intitulé "Promotion d'environnements sans tabac pour les populations vulnérables en Hainaut" (initiative financée par l'Agence pour une Vie de Qualité/AVIQ). Ce projet vise à outiller les décideurs locaux et les professionnels pour une meilleure gestion du tabagisme sur leur territoire. Une **grille d'auto-évaluation des mesures de gestion du tabagisme à l'échelle communale** est déjà disponible depuis fin 2020.

Ce premier outil permet de **réaliser un état des lieux** des actions, en matière de tabagisme, mises en place sur l'entité.

1. Observatoire de la Santé du Hainaut. Consultable sur : <https://observatoiresante.hainaut.be/categorie-produit/respirer/>

En complément de ce premier support, un **guide d'accompagnement méthodologique** est en cours de finalisation (prévue fin 2021). Ce guide parcourt les différentes étapes pour **construire un projet communal en faveur d'environnements sans tabac**. Le support permet d'inscrire l'état des lieux, réalisé sur base de la grille d'auto-évaluation, dans une démarche globale de projet. Son élaboration s'appuie sur une expérimentation sur le terrain (accompagnement de projets menés par des communes) et de recherches.

## Présentation du guide



Le guide a pour objectif de soutenir les communes en décrivant la démarche de mise en place des différentes étapes d'un projet pour des environnements sans tabac. Il s'adresse aux acteurs communaux, aux acteurs des CPAS et aux professionnels de terrain. La finalité étant de développer des actions concrètes sur le territoire s'inscrivant dans une **approche de promotion de la santé**. Cette approche permet de combiner des actions qui agiront à différents niveaux (aménagement de l'environnement, formation de professionnels, développement des compétences des individus...).

Les mesures mises en place bénéficieront à tous les citoyens (fumeurs et ex/non-fumeurs). Les plus vulnérables feront l'objet d'une attention particulière afin de ne pas augmenter les **inégalités sociales et territoriales de santé**<sup>2</sup>.

## Démarche

Différentes étapes clés sont présentées dans le guide. Elles permettent de poser les balises pour la construction du projet. La commune adaptera bien entendu la démarche suivant les réalités de terrain.

### Étape 1 : Intérêt pour la thématique

Plusieurs éléments peuvent être à l'origine de l'intérêt pour la thématique :

- les missions de travail
- le constat de désagréments sur le territoire (ex : présence de mégots)
- le retour d'informations inspirantes (ex : participation à un événement sur la thématique)
- ...

2. Inégalités sociales et territoriales de santé : différence d'état de santé suivant le statut socio-économique et le territoire.

### Etape 2 : Constitution du groupe de travail

Un groupe de travail est constitué au sein de la commune. L'objectif est de construire collectivement les mesures à développer sur l'entité dans la limite des compétences et missions de travail de chacun. Il se compose d'une personne porteuse du projet et d'acteurs :

- la personne porteuse du projet travaille idéalement au sein de l'administration communale (PCS, CPAS, échevinat, service santé...). Son rôle est de coordonner la démarche de travail au sein de la commune (organiser les rencontres, assurer le suivi, demander des accords...).
- différents profils d'acteurs peuvent être mobilisés : acteurs communaux, professionnels de terrain, décideurs locaux, personnes spécialisées dans le domaine du tabagisme et/ou de la promotion de la santé et citoyens. Le rôle des acteurs est de participer aux rencontres et de nourrir la réflexion (partager leurs connaissances, aider dans l'identification d'autres partenaires à mobiliser, soutenir/mettre en œuvre des actions...).

### Etape 3 : Travail de réflexion et d'implémentation des actions

A cette étape, plusieurs rencontres vont se succéder.

La première rencontre a pour objectif de poser le cadre (présentation de chacun, définition des principes de fonctionnement du groupe, identification des intérêts communs...). Lors de ce premier temps d'échanges, une discussion peut déjà être amorcée autour de la thématique du tabagisme et des besoins perçus dans la commune.

Les deuxième et troisième rencontres seront consacrées au diagnostic. Ce travail peut s'appuyer sur la "grille d'auto-évaluation des mesures de gestion du tabagisme". Cet état des lieux permettra de valoriser les actions existantes et d'identifier de nouvelles actions.

La quatrième rencontre est destinée à sélectionner les actions et à les planifier (porteur(s) de l'action, public bénéficiaire, quand...). La grille d'auto-évaluation comporte une section qui permet de réaliser ce travail.

La cinquième rencontre et les suivantes vont permettre d'assurer un suivi des actions implémentées (faire le point, lever les freins, apporter des adaptations...).

### Etape 4 : Pérennisation et définition de nouvelles actions

A cette étape, plusieurs actions ont été et/ou sont mises en place sur le territoire.

De nouvelles mesures peuvent être définies afin de poursuivre la dynamique. La "grille d'auto-évaluation des mesures de gestion du tabagisme à l'échelle communale" peut à nouveau être utilisée. En effet, dans le cadre d'une nouvelle utilisation, la grille constitue un outil d'évaluation qui permet de faire le point sur l'état d'avancement des actions afin de les maintenir, les ajuster et/ou en déterminer de nouvelles.

L'Observatoire de la Santé du Hainaut se tient à votre disposition pour vous soutenir et vous accompagner dans la démarche de projet.

## En conclusion

Ce nouveau numéro de l'infolettre "Hainaut Tabac Info" offre un aperçu du guide d'accompagnement méthodologique intitulé "Construire un projet communal en faveur d'environnements sans tabac". Ce support développe les différentes étapes accompagnées de conseils et de leviers, d'exemples concrets d'actions et de propositions de textes d'invitation.

Le **mardi 14 décembre prochain**, l'Observatoire de la Santé du Hainaut organise une journée d'échanges destinée à présenter le guide d'accompagnement méthodologique. Des communes compléteront la présentation en partageant leurs expériences de mise en place d'un projet en faveur d'environnements sans tabac.

La seconde partie de la journée sera dédiée à la cigarette électronique. Plusieurs experts viendront faire état des connaissances actuelles sur le sujet.

Lien d'inscription : <https://observatoiresante.hainaut.be/2021-12-14-respirer/>

## Pour toute information complémentaire...

Nous sommes à votre disposition pour toute information et suggestion à propos de ce feuillet d'information. L'Observatoire de la Santé du Hainaut encourage sa diffusion via le site internet de l'OSH : <https://observatoiresante.hainaut.be>



Province de  
HAINAUT  
Observatoire  
de la  
**Santé**



Rue de Saint-Antoine, 1  
7021 Havré - Belgique



+32 (0)65 87 96 00



[observatoiresante.hainaut.be](https://observatoiresante.hainaut.be)



[observatoire.sante@hainaut.be](mailto:observatoire.sante@hainaut.be)

